

QUI SOMMES-NOUS?

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) traduit l'engagement des pays du monde envers les idéaux universels de dignité humaine. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, poste que l'Assemblée générale des Nations Unies a créé en 1993, dirige le HCDH et est à la tête des efforts des Nations Unies en faveur des droits de l'homme. Il oriente l'action du HCDH en veillant à son objectivité, mène des activités éducatives et prend des mesures propres à donner aux personnes et aux États les moyens de faire respecter les droits de l'homme. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, qui fait partie du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, a son siège à Genève.



Le Palais Wilson, siège du HCDH, à Genève.

Offrant un service unique dans ce domaine, le HCDH collabore avec les gouvernements pour aider à promouvoir et à mettre en œuvre les droits de l'homme partout dans le monde. Les gouvernements étant au premier chef responsables de la protection des droits de l'homme, le HCDH leur fournit un appui sous la forme d'avis d'experts et de formation technique concernant l'administration de la justice, les réformes législatives et le processus électoral, pour les aider à appliquer les normes internationales relatives aux droits de l'homme sur le terrain. Il aide en outre divers organismes responsables de la protection des droits de l'homme à s'acquitter de leurs obligations, aide les particuliers à exercer leurs droits et se penche objectivement sur les violations des droits de l'homme.

Face aux défis toujours changeants du nouveau millénaire, la communauté internationale réserve sans équivoque une place centrale aux droits de l'homme dans l'action tendant à remédier à certains problèmes pressants dans le monde. Lors du Sommet mondial de l'ONU de 2005, les dirigeants du monde ont réaffirmé le mandat et le rôle directeur du HCDH.

LE SYSTÈME DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES

Le HCDH appuie en outre les activités des mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies, dont le Conseil des droits de l'homme et ses procédures spéciales, et les organes conventionnels institués pour surveiller l'application par les États parties des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme; il promeut le droit au développement; il coordonne les activités d'éducation et d'information générale des Nations Unies sur les droits de l'homme; il renforce et intègre les droits de l'homme dans l'ensemble du système des Nations Unies. Il s'emploie aussi à faire respecter les normes universellement reconnues relatives aux droits de l'homme, en particulier en promouvant la ratification universelle et l'application des principaux instruments relatifs aux droits de l'homme et le respect de l'état de droit.

La Haut-Commissariat Navanethem Pillay est entrée en fonctions en septembre 2008. Ses priorités sont définies dans un Plan d'action sur six ans couvrant la période 2006-2011. Les grandes priorités sont notamment: un engagement accru auprès des gouvernements nationaux, ce qui suppose une étroite collaboration avec les partenaires du HCDH aux niveaux régional, national et local pour faire en sorte que les normes internationales relatives aux droits de l'homme soient appliquées sur le terrain; un renforcement du rôle directeur de la Haut Commissariat; un resserrement des partenariats avec la société civile et les organismes des Nations Unies.

NOTRE STRUCTURE

Outre son siège, à Genève, le HCDH est doté d'un bureau au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York et (au 31 décembre 2008) de 8 bureaux régionaux et 10 bureaux de pays. La création de nouveaux bureaux de pays est prévue pour 2008. À la fin 2007, le HCDH a procédé à une restructuration interne et élevée de ses quatre principaux services organiques au rang de division: la Division du Conseil des droits de l'homme et des instruments internationaux, qui fournit des services de secrétariat fonctionnels au Conseil des droits de l'homme, aux organes conventionnels et aux différents groupes de travail; la Division des procédures spéciales, qui appuie les travaux des experts indépendants que le Conseil a investis de différents mandats, thématiques ou par pays (titulaires de mandat au titre des procédures spéciales); la Division des opérations sur

le terrain et de la coopération technique, chargée de superviser et d'exécuter les activités du HCDH sur le terrain; la Division de la recherche et du droit au développement, qui effectue des recherches thématiques sur les droits de l'homme et fournit des conseils d'experts. Les fonctions centrales d'administration, de planification, de coordination et de sensibilisation sont assurées séparément par des sections spécialisées relevant directement du Haut-Commissariat adjoint (voir la structure du HCDH).

Pour s'acquitter de son mandat global, au 31 décembre 2008, le HCDH employait 990 personnes – dont 498 sur le terrain, 473 à Genève et 19 à New York. Il avait aussi à sa charge plus de 420 spécialistes internationaux des droits de l'homme affectés à des missions de paix de l'ONU et 14 conseillers aux droits de l'homme postés dans des équipes de pays des Nations Unies.

Le HCDH est financé sur le budget ordinaire de l'ONU et par des contributions volontaires des États Membres, d'organisations internationales, de fondations et de particuliers. Le total des ressources nécessaires pour 2008-2009 a été estimé à 312,7 millions de dollars des États-Unis. Le financement au titre du budget ordinaire devant atteindre quelque 115,3 millions de dollars pour 2008-2009, le HCDH devra s'en remettre aux donateurs pour lui apporter les 197,4 millions de dollars restants nécessaires pour exécuter son programme de travail dans son intégralité.



Le bureau du Haut Commissariat en Ouganda contribue à une protection et à un contrôle efficaces des droits de l'homme.

© OHCHR photo